



1. Actualisation		
Etabli le : 26.10.21	Par : Prof. G. Greub et Prof. T. Calandra	Remplace la version du :
Motif d'actualisation : Mise au concours		

2. Identification du poste	
Unité de gestion / Département : Département médecine des laboratoires et pathologie (DMLP) et Département de médecine (DM)	
Unité de base / Service : IMUR - IMU8 (50%) et Maladies infectieuses - MIND (50%)	
Unité fonctionnelle :	
Intitulé du poste dans l'entité : Médecin cadre et titre de Professeur.e associé.e en mycologie médicale	
N° emploi-type :	Libellé : Responsable de laboratoire et médecin cadre
Chaîne :	Niveau :

3. Mission générale <u>du poste</u> (description succincte)	
1.	Assurer les missions académiques d'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu dans le domaine de la mycologie médicale
2.	Activité comme médecin cadre spécialiste de laboratoire FAMH
3.	Activité comme médecin cadre dans le Service des maladies infectieuses
4.	Développer un axe personnel de recherche dans le domaine de la mycologie médicale
5.	Renforcer les interactions entre l'Institut de microbiologie et le Service des maladies infectieuses

4. Conduite : ETP <u>directement</u> subordonné-s	<input checked="" type="checkbox"/> Cf. Organigramme
<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui :	

5. Mode de remplacement prévu, en cas d'absence du titulaire
<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui : Dr Coste pour le diagnostic mycologique et autres cadres universitaires de l'Institut de microbiologie; médecins cadres du Service des maladies infectieuses

6. Missions et activités	
1. Assurer les missions académiques d'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu dans le domaine de la mycologie médicale	15%
Participer à l'enseignement pré-gradué aux étudiant-e-s de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) (cours de mycologie médicale au niveau bachelor et master des Ecoles de médecine et de biologie) conformément aux Directives du Décanat de la FBM.	
Diriger des travaux de master et des thèses (médecins et biologistes de la FBM et de l'UNIL).	
Participer aux cours de formation continue et post-graduée du Service des maladies infectieuses et de l'Institut de microbiologie.	
Etre responsable de remplir les exigences de formation continue fixées par l'ISFM/FMH et la FAMH dans ses domaines de spécialité.	
<p>Donner des conférences et séminaires de formation dans son domaine de spécialité en dehors de l'institution (Société Suisse d'Infectiologie, Société Suisse de Microbiologie, sociétés savantes nationales et internationales).</p> <p>Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :</p> <p>Les professeur-e-s ordinaires et associé-e-s rattaché-e-s à la Section des sciences cliniques prennent part à l'enseignement pré-gradué de la Faculté selon les besoins du Service, de l'Ecole de médecine et de l'Ecole de biologie. Elles/ils participent jusqu'à concurrence de 50 heures effectives par an à l'enseignement structuré (cours ex cathedra, enseignement en petits groupes, etc.) et à la direction de travaux de maîtrise. Elles/ils peuvent être amené-e-s à participer à des tâches d'organisation de l'enseignement.</p> <p>Concernant l'Ecole doctorale, elle/il peut être amené-e à diriger des thèses et peut être sollicité-e pour participer à des comités/jurys de thèse – en tant que président-e et/ou expert-e. En fonction des besoins, elle/il prend une part active aux programmes doctoraux (enseignements de troisième cycle).</p> <p>Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :</p> <p>L'enseignant-e fait l'objet d'un processus d'évaluation individuelle au moins une fois lors d'un mandat de six ans, reposant sur plusieurs critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> -compétences pédagogiques ; -adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles »); -qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles) ; - satisfaction des étudiants et autres participants aux cours. <p>Lors de son premier mandat, l'enseignant-e est soumis à une période probatoire de 4 ans (exception : la nomination suite à une promotion ou une titularisation). Etant donné que son évaluation par le Décanat aura lieu au début de la 3e année, elle/il devra s'assurer que son enseignement soit évalué par les étudiants au moins 1 fois pendant les 2 premières années.</p> <p>Pour les mandats suivants (d'une durée de 6 ans), son évaluation par le Décanat aura lieu au début de la 5e année et l'enseignant-e devra s'assurer que son enseignement soit évalué par les étudiants au moins 1 fois pendant les 4 premières années.</p>	
2. Activité comme médecin cadre spécialiste de laboratoire FAMH	20%
Participer aux activités de routine de supervision et de validation des analyses biomédicales.	
Participer aux séances de cadres, séminaires et colloques de l'Institut de microbiologie.	
Participer aux efforts R&D et à l'innovation en microbiologie diagnostique, en particulier en mycologie.	
Être porteur de propositions pour le développement de l'Institut de microbiologie et promouvoir l'image de l'Institut au niveau national et international.	

Participer au service de piquet de l'Institut de microbiologie.	
3. Activité comme médecin cadre dans le Service des maladies infectieuses	30%
Participer à la supervision clinique du Service (lits d'infectiologie, unité des isolements, consultations hospitalières de maladies infectieuses) et veiller à la qualité des soins conformément aux directives institutionnelles et légales.	
Etre à disposition des médecins du Service pour la prise en charge des patient-e-s avec infections fongiques invasives.	
Participer aux activités administratives du Service (gestion des ressources intellectuelles, humaines et matérielles) selon les besoins, incluant la Commission d'engagements, l'organisation des cours de formation post-graduée et continue et la facturation des prestations.	
Participer au service de piquet astreignant.	
4. Développer un axe personnel de recherche dans le domaine de la mycologie médicale	30%
Organiser et contrôler l'exécution des projets de recherche en respectant les dispositions institutionnelles, éthiques et légales en vigueur. Gérer les ressources intellectuelles, humaines et matérielles nécessaires à la bonne marche de cette recherche.	
Elaborer des projets de recherche soutenus pas le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et d'autres organes publiques ou privés.	
Etablir les collaborations nécessaires au développement de cette recherche au sein de la cité hospitalo-universitaire lausannoise (CHUV, UNIL et EPFL), en Suisse et à l'étranger.	
Participer, au plan national et international, au rayonnement et à la notoriété du Service des maladies infectieuses et de l'Institut de microbiologie du CHUV, par la promotion et le développement de son activité de recherche et l'organisation de réunions scientifiques.	
Exercer des responsabilités scientifiques au sein de sociétés savantes nationales et internationales.	
5. Renforcer les interactions entre l'Institut de microbiologie et le Service des maladies infectieuses	5%
Veiller à la collaboration et à l'implication des médecins cadres et chef-fe-s de clinique du Service des maladies infectieuses dans la validation des adaptations de procédures diagnostiques de l'Institut de microbiologie (projets R&D) et, réciproquement, des cadres universitaires FAMH dans les recommandations de prise en charge du Service des maladies infectieuses (ex.: guidelines internes) impliquant une approche diagnostique.	
Développer la formation continue conjointe entre le Service des maladies infectieuses et l'Institut de Microbiologie (organisation de séminaires/conférences conjointe-e-s, formation microbiologique de base pour médecins assistant-e-s en formation d'infectiologie, sensibilisation aux aspects cliniques pour les FAMH en formation).	
Favoriser les collaborations de recherche entre le Service des maladies infectieuses et l'Institut de Microbiologie.	

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées au titulaire
Une participation aux activités/au développement du Service peut être demandée par le chef/la cheffe de service de microbiologie et des maladies infectieuses.

8. Exigences requises
8.1. Formation de base
Titre

Diplôme fédéral de médecine et/ou formation jugée équivalente (reconnaissance Mebeko) Doctorat MD ou MD-PhD	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
Titre de spécialiste ISFM en infectiologie ou équivalent (reconnaissance Mebeko). FAMH en microbiologie ou équivalent. Formation de niveau universitaire dans le domaine de la mycologie médicale.	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
8.2. Formation complémentaire	
Titre	
Compétences managériales (diplômes, certificats, ou expérience jugée équivalente).	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
	<input type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
8.3. Expérience professionnelle	
Domaine	Nbre d'années
Vaste expérience clinique en infectiologie et en médecine interne.	10 ans
Capacité de développer un programme de recherche soutenu par des fonds expertisés et expérience dans la conduite d'une recherche indépendante.	5 ans
8.4. Connaissances et capacités particulières	
Domaine	
Capacité de gestion administrative, médicale et de recherche d'un niveau de médecin cadre dans un hôpital universitaire. Activités d'enseignement universitaire de niveau universitaire médecin-cadre.	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
Bureautique, informatique de laboratoire, base de données et biostatistiques. Maîtrise du français et de l'anglais (parlé et écrit, niveau de compétence B2)	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité

9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)
Participe à la supervision des activités médicales pendant le service de piquet astreignant du Service des maladies infectieuses. Participe au service de piquet de l'Institut de Microbiologie.

10. Signatures	
L'autorité d'engagement. Date : _____ Nom et prénom : Greub Gilbert et Thierry Calandra Signature : _____	L'autorité fonctionnelle. Date : _____ Nom et prénom : Greub Gilbert et Thierry Calandra Signature : _____
Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges. Date : _____ Nom et prénom : _____ Signature : _____	

Le **CAHIER DES CHARGES** permet de définir le contenu du poste au travers de :

- la mission

Saisie et impression des informations